



Jeudi 11 avril 2024

Conseil Municipal du 11 avril 2024

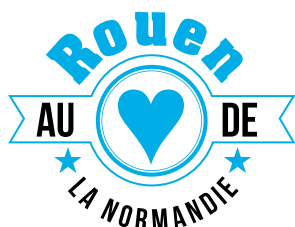
Rouen aux côtés de sa jeunesse

Dispositifs jeunesse, programmes culturels, centre socio-culturel et sportif, programmation du contrat de ville 2024... La Ville de Rouen poursuit son engagement pour toutes et tous et notamment pour les plus jeunes.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : *« Depuis le début de notre mandat, la jeunesse est au cœur de notre engagement. Elle représente l'essence de notre mobilisation : l'urgence d'aujourd'hui nous impose de mener la transition social-écologique, pour préparer le monde de demain, dont ces futurs citoyens auront la charge. De la petite enfance à la vie étudiante, en passant par la mobilisation éducative et le droit aux vacances, nous travaillons continuellement pour faire de Rouen une ville à l'écoute de toutes ses jeunesses.*

Le Conseil municipal du 11 avril 2024 traduit cet engagement. À travers différents dispositifs tels que « Rouen Vacances Jeunesses » et « Rouen Loisirs Jeunes », nous dynamisons l'offre sportive, culturelle et de loisirs de Rouen à destination des jeunes. De plus, alors que l'insertion professionnelle des jeunes peut être source de doutes, nous mettons en œuvre des aides concrètes telles que le dispositif « Rouen B.A.F.A Citoyen » et l'accueil de services civiques.

Nous nous mobilisons, et continuerons de nous mobiliser, pour que tous les jeunes Rouennaises et Rouennais découvrent, apprennent, s'épanouissent et puissent s'émanciper. »



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

Une Ville à l'écoute de toutes et tous

Attribution des subventions sur projet dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de Ville 2024

À Rouen, les Hauts de Rouen et le quartier Grammont sont classés Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et bénéficient d'actions municipales spécifiques, dans le cadre du contrat de ville avec l'État et la Métropole Rouen Normandie. La Ville de Rouen a ainsi lancé un appel à projets fin 2023 pour subventionner les acteurs mettant en œuvre des actions clés à destination des habitants de ces quartiers, suivants les priorités suivantes :

- Renforcer la réussite éducative ;
- Améliorer, adapter et coordonner les réponses en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi ;
- Veiller au maintien du lien social et à l'accès aux droits ;
- Veiller au maintien de la tranquillité publique et lutter contre les trafics.

Par conséquent, la Ville de Rouen participe à hauteur de 290 000€ au financement d'associations menant des projets de cohésion sociale et de développement économique à destination des habitantes et habitants des quartiers prioritaires rouennais, comme par exemple :

- L'accompagnement de 25 élèves de 3^{ème} du collège Camille Claudel pour favoriser la réussite au brevet et l'entrée au lycée ;
- Le départ en séjours de vacances de 33 enfants et adolescents issus des quartiers prioritaires rouennais pendant les vacances d'été ;
- Un festival artistique d'une semaine dans le quartier Grammont : contes, stages et concerts sont au programme ;
- Des rencontres multiples vers l'emploi (ateliers, coaching, immersions en entreprises) pour les chercheurs d'emploi des quartiers prioritaires rouennais.

Par ailleurs, en avril 2024 sera signé le nouveau contrat de ville 2024-2030, coordonné conjointement par la Métropole Rouen Normandie et l'État. Ce nouveau contrat de ville, qui étend notamment son action aux secteurs Saint-Sever-Orléans, fixera le cadre de la mise en œuvre de la Politique de la Ville à Rouen pour les années à venir.

Renouvellement de la convention avec l'Ordre des avocats pour la Maison de Justice et du Droit

La Ville de Rouen mène une politique active en faveur de l'accès aux droits pour toutes les Rouennaises et les Rouennais. Dans ce cadre, la Maison de Justice et du Droit organise des permanences afin d'accompagner, d'aider et d'informer les habitants de Rouen : ce service gratuit est essentiel pour garantir aux usagers une réelle égalité face à l'information.

C'est la raison pour laquelle la Ville s'est engagée à réimplanter les services municipaux du centre administratif du Châtelet qui avaient été incendié à la suite des violences urbaines du 29 juin 2023. La Maison de Justice et du Droit continue donc d'accueillir ces permanences au sein des locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), à côté de la mairie annexe du Châtelet.

Parmi les organismes qui interviennent à la Maison de Justice et du Droit, l'Ordre des Avocats tient des consultations juridiques généralistes hebdomadaires qui sont largement appréciées par les usagers : en 2023, 1 625 personnes ont ainsi été reçues dans ce cadre. Au vu de la réussite de ce partenariat, et de l'importance qu'il revêt pour garantir l'accès aux droits, la Ville de Rouen renouvelle la convention de la Maison de Justice et du Droit avec l'Ordre des Avocats.

La Ville soutient ses associations et sa jeunesse

Renouvellement du dispositif « Rouen B.A.F.A. Citoyen »

La Ville de Rouen s'engage pour l'accès aux droits et l'engagement citoyen de tous les jeunes. Depuis 2014, cela se traduit notamment par le dispositif « Rouen B.A.F.A Citoyen » qui permet d'aider les jeunes à accéder à l'emploi dans l'animation, par le biais d'une aide au financement et d'un accompagnement individualisé leur permettant de se former au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.).

Le diplôme B.A.F.A. est une porte d'entrée vers un premier engagement citoyen et un premier emploi, dans un contexte où les centres de loisirs et les organismes de colonie de vacances peinent à recruter des animateurs. Dès lors, la Ville encourage l'obtention de ce diplôme sous la forme d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 500€ pour les jeunes Rouennaises et Rouennais habitant un quartier prioritaire ou de veille de la politique de la Ville

Dans le prolongement de l'intérêt citoyen du dispositif, la contrepartie de cette participation financière est un investissement dans une démarche citoyenne sur 4 à 5 journées pouvant revêtir plusieurs formes : aide animateur, aide sur des manifestations, actions de consultation. Par conséquent, le

dispositif favorise à la fois l'autonomie à travers la formation et l'emploi, tout en exerçant un rôle d'accès à l'information.

En 2023, 33 jeunes ont bénéficié du dispositif « Rouen B.A.F.A Citoyen », parmi lesquels 18 habitent dans un quartier prioritaire rouennais. Compte-tenu de sa réussite, et de son importance pour l'accès à la formation et à l'information, la Ville de Rouen renouvelle le dispositif « Rouen B.A.F.A Citoyen ».

Dispositif d'accès aux loisirs sportifs et culturels des enfants et des jeunes « Rouen Loisirs Jeunes »

Depuis 2020, la Ville de Rouen a à cœur de développer sa politique enfance et jeunesse. Cet engagement de la municipalité se traduit par le dispositif « Rouen Loisirs Jeunes » qui agit en faveur de l'accès au sport et à la culture pour tous les jeunes.

Ce dispositif permet aux Rouennaises et Rouennais de bénéficier d'une aide d'une triple dimension : un accompagnement dans la recherche d'une activité de loisirs correspondant aux besoins et contraintes ; un accompagnement d'accès aux droits pour mobiliser toutes les aides potentielles ; une aide financière pouvant aller jusqu'à 170€ pour financer une activité.

Les services de la Ville sont largement mobilisés pour accompagner les familles les plus fragiles. Ce dispositif est accessible aux jeunes de 11 à 18 ans dont le Quotient Familial est inférieur à 600€, mais aussi à une cinquantaine d'autres jeunes qui en ont le besoin.

Dans le prolongement de la politique municipale en faveur de l'engagement citoyen des jeunes, les bénéficiaires de l'aide s'engagent à participer à une action citoyenne mise en place pendant les temps péri et extrascolaires. Ce dispositif a donc des vertus multidimensionnelles d'accompagnement, d'accès aux droits et d'engagement citoyen.

À la rentrée 2023-2024, plus de 800 jeunes bénéficiaient du dispositif « Rouen Loisirs Jeunes », dont 60% en habitent en quartier prioritaire. Au vu du grand nombre de bénéficiaires, et de la place cruciale qu'occupe le dispositif pour la démocratisation de la pratique d'un loisir sportif ou culturel, la Ville de Rouen renouvelle son dispositif « Rouen Loisirs Jeunes ».

Dispositif d'aide aux départs en vacances « Rouen Vacances Jeunes » pour les jeunes de 11 à 18 ans

Le droit aux vacances pour tous les jeunes est fondamental : il permet à la fois de découvrir de nouveaux lieux et activités, mais aussi de développer une culture de l'échange. De plus, les vacances ont une dimension pédagogique centrale : en permettant aux jeunes de découvrir d'autres lieux, « Rouen Vacances Jeunes » favorise l'émancipation. Dès lors, ce dispositif est un élément clé de la démocratisation du départ en vacances pour tous les jeunes.

Le dispositif « Rouen Vacances Jeunes » permet de favoriser le départ en vacances, par le biais d'une triple dimension d'accompagnement dans la recherche de séjours de vacances adaptés pour les jeunes, d'accès aux droits notamment en termes d'aides financières disponibles, et de participation directe au financement des séjours. Durant l'été 2023, 161 jeunes ont ainsi pu partir en séjour de vacances grâce au dispositif « Rouen Vacances Jeunes », dont 63% d'entre eux habitaient en quartier prioritaire.

De plus, Rouen est un territoire mettant en œuvre le dispositif « Colos apprenantes » qui permet d'allier vacances et apprentissages sous une forme ludique et pédagogique. Par conséquent, le dispositif « Rouen Vacances Jeunes » est bien complémentaire de l'engagement de la Ville en faveur de vacances apprenantes. La réussite de « Rouen Vacances Jeunes » pour assurer un droit aux vacances pour toutes et tous, tout en assurant une visée pédagogique, encourage ainsi la Ville de Rouen à renouveler ce dispositif.

Demande de renouvellement d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique

Dans le cadre de la politique municipale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la Ville de Rouen accueille depuis 2015 des jeunes en service civique. Le service civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, de bénéficier d'une expérience professionnelle rémunérée de 6 à 12 mois relevant de domaines variés tels que le sport, la culture, l'éducation ou encore la citoyenneté.

Dans ce cadre, la Ville de Rouen accueille régulièrement des jeunes en service civique : ces contrats sont l'opportunité pour ces jeunes de s'engager dans un projet concret, tout en découvrant de nouveaux métiers, en renforçant leurs compétences et en affinant leur projet professionnel sans sortir des dispositifs de droit commun. La municipalité a donc à cœur de développer ce dispositif professionnalisant et de pérenniser sa place.

Sur l'année scolaire 2023-2024, les services de la Ville ont ainsi accueillis 18 jeunes en service civique. Au vu de la réussite de ce dispositif, la Ville de Rouen renouvèle son agrément d'organisme d'accueil de services civiques pour une durée de trois ans.

Conventions de partenariat entre la Ville de Rouen et les collèges G. BRAQUE, C. CLAUDEL et J. LECANUET relative à la mise en place d'ateliers de remobilisation éducative

La lutte contre le décrochage scolaire relève d'une importance capitale à Rouen. L'engagement de la municipalité pour la remobilisation éducative s'inscrit dans la continuité de ses politiques jeunesse, puisque l'éducation pour toutes et tous est un réel vecteur d'égalité et d'insertion sociale.

Dans ce cadre, la Ville de Rouen développe des partenariats avec des acteurs éducatifs qui participent à la lutte contre le décrochage scolaire. Les établissements scolaires étant les premiers témoins de la mobilisation éducatives des jeunes, ils sont à même de détecter au plus tôt les situations potentiellement à risque. Par conséquent, la Ville de Rouen met en avant les relations qui doivent exister entre les services municipaux et les collèges pour offrir une réponse adaptée au décrochage scolaire. Cela se traduit par l'organisation d'ateliers de théâtre ou autres activités qui permettent de restaurer la confiance et l'estime de soi des jeunes.

Dans ce cadre, la Ville de Rouen a signé une convention de partenariat avec trois collèges rouennais, les collèges Georges Braque, Camille Claudel et Jean Lecanuet.

La Culture pour toutes et tous

Participation de la Ville de Rouen au programme culturel européen « CREART 3.0 »

Le lien qu'entretient la Ville de Rouen avec l'Europe est fort, en témoigne son label de « Ville européenne » remis en 2021 par le Mouvement Européen France et les Jeunes Européens France. Ainsi, la Ville s'engage pour porter des actions ambitieuses à l'échelle européenne, et notamment sur le plan culturel. Sa candidature pour devenir capitale européenne 2028 en est l'illustration, et a permis de renforcer la valorisation et l'enrichissement du patrimoine culturel de la Ville. Dans ce cadre, la politique culturelle de la municipalité est un pilier essentiel de son engagement pour une société de partage et de cohésion sociale, au service de la transition écologique.

Le programme culturel européen CreArt, centré sur les arts visuels, a permis à la Ville de Rouen de développer entre 2017 et 2021 une variété d'activités et d'événements artistiques. Ce programme a non seulement mis en valeur son offre culturelle, mais il a aussi offert aux artistes rouennais une plus grande visibilité au niveau européen.

Par conséquent, la Ville de Rouen renouvèle sa participation au programme en intégrant sa 3^{ème} édition : le CreArt 3.0. Ce programme, rassemblant des villes européennes mais également une association intervenant à Lviv en Ukraine, permet de renforcer cet engagement culturel européen.

Autorisation des contrats et conventions à intervenir dans le cadre de la programmation des second semestre 2024 et premier semestre 2025 de l'Étincelle

Depuis 2020, la Ville de Rouen a fait du développement et de la mise en valeur de son patrimoine culturel une priorité : le foisonnement artistique de l'Étincelle en est l'illustration. Depuis 2016, le théâtre de la Ville de Rouen propose une diversité de spectacles et offres musicales accessibles à toutes et tous, qui résonnent avec les grands enjeux contemporains.

Dans la continuité de cet engagement, la programmation 2024-2025 de l'Étincelle promet d'être inédite, curieuse et rassembleuse. En première ligne de la découverte de nouveaux talents, l'Étincelle s'engage pour soutenir les artistes locaux et les compagnies contribuant à la vitalité artistique rouennaise, notamment par le biais du festival « Toute première fois ».

La programmation 2024-2025 s'affirme pluridisciplinaire et ouverte sur les cultures du monde, tout en étant guidée par plusieurs fils rouges : la nature et notre rapport au vivant ; la redirection écologique ; les récits intimes, entre singulier et universel. Cette richesse culturelle s'illustre également par les nombreux partenariats du théâtre avec les acteurs culturels du territoire, ainsi que par son déploiement dans quatre sites de la Ville.

À Rouen, nous continuerons à faire la culture par tous et pour tous !

La Ville se transforme

Acquisition d'un terrain rue Jules Adeline pour la construction d'un nouveau pôle socioculturel et sportif

Afin de répondre au déficit d'équipements publics, et notamment d'installations sportives et culturelles dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, la Ville de Rouen a débuté en février dernier le projet de construction d'un centre socio-culturel et sportif dans le quartier Grammont.

En effet, le Centre socio-culturel Simone Veil actuellement présent dans le quartier Grammont est hébergé dans un bâtiment qui ne répond plus au besoin des habitants. Par conséquent, ce nouveau pôle socioculturel et sportif accueillera un centre médico-social, un centre de loisirs, une salle de boxe ainsi qu'un gymnase.

Dans ce cadre, la Ville a identifié un site Avenue de Grammont afin d'accueillir ce nouvel établissement au plus proche des Rouennaises et des Rouennais. L'acquisition de ce site par la Ville de Rouen permet ainsi de poursuivre le plan de rénovation urbaine du quartier de Grammont dans le cadre du NPNRU, tout en renforçant la proximité des services publics de la Ville avec ses habitants.

Acquisition d'un terrain rue de Joyeuse

En 2017, l'ex-foyer Sainte Marie a été acquis par la société SEDELKA afin d'y construire la « Résidence Parc des Mathurins ». Ce projet, dont la forte emprise au sol était source de réticences de la part des résidents, a été réétudié pour préserver un espace de 2 224 m².

Cet espace, situé rue de Joyeuse, a ainsi vocation à accueillir un jardin paysager accessible aux habitantes et habitants du quartier. Afin de mener à bien ce projet, et d'en assurer la pérennité, la Ville de Rouen propose d'acquérir cet espace. En effet, dans le cadre de son plan de renaturation, la municipalité s'engage depuis 2020 dans une action de végétalisation du territoire communal. Un accord de principe a ainsi été fixé avec la société SEDELKA afin que cette acquisition soit réalisée à titre gratuit.

Dans une démarche participative, la Ville de Rouen procédera à l'aménagement du terrain de manière concertée avec les habitants, ainsi qu'à son entretien, afin d'assurer aux riverains un espace de tranquillité accessible à tous et à l'image de leurs besoins et envies.

Fonctionnement de la collectivité

Création d'un service commun « Numérique au service de l'action publique » entre la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie - Convention

Depuis 2020, la municipalité s'engage pour limiter son empreinte carbone et lutter contre le changement climatique. Dans le cadre du plan de transition, la Ville vise notamment une démarche de numérique responsable incluant la sobriété numérique. Par ailleurs, la nécessité de renforcer les compétences des collectivités pour faire face aux cyberattaques implique de mutualiser les compétences en termes de cybersécurité.

Compte tenu de ces enjeux, et dans le cadre de leur politique d'innovation numérique, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie ont engagé depuis 2021 une réflexion d'harmonisation des systèmes informatiques. Parallèlement, le projet d'un catalogue de service commun pour les communes de la Métropole est en cours d'élaboration.

Cette démarche globale se traduit par une première étape clef via la mise en œuvre entre la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie à partir du 1^{er} mai 2024 d'un service commun « Numérique au service de l'action publique » qui s'articule autour de deux axes : l'offre de services autour du numérique et la stratégie de sécurité numérique.

La Ville de Rouen autorise donc la création de ce service commun « Numérique au service de l'action publique » avec la Métropole Rouen Normandie afin de renforcer la qualité et la sécurité de son offre de service numérique.